

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Jeudi Vingt-Trois du mois de Juin à dix heures, le Conseil municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. José SEVERIEN – Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – MM. Julien BONDOT – Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Julien DINO – Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mme Marie-Flore DESIREE (excusée – pouvoir donné à M. Christian THENARD) – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mmes Ghislaine GISORS – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – M. Yvan MARTIAL (excusé – pouvoir donné à M. Jean-Pierre WILLIAM) – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS (excusé – pouvoir à M. Solaire COCO) – Mmes Marlène BORDELAIS (excusée – pouvoir à M. Ebéné BRIGITTE) – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – M. Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**SUBVENTION AU COMITÉ
RÉGIONAL DE CYCLISME DE
LA GUADELOUPE POUR
L'ORGANISATION DU TOUR DE
LA GUADELOUPE 2016**

CM-2016-4S-DS-47

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention de partenariat entre la ville de Gosier et le Comité Régional de Cyclisme de la Guadeloupe ;

Considérant l'avis favorable de la commission des Sports ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE

- Article 1 :** D'approuver le versement d'une subvention de quinze mille euros (15 000,00€) au Comité Régional de Cyclisme de la Guadeloupe, dans le cadre de la 66ème édition du Tour Cycliste de la Guadeloupe.
- Article 2 :** D'approuver le projet de convention passé entre la ville du Gosier et le Comité Régional de Cyclisme de la Guadeloupe, pour l'organisation de l'arrivée de la 7ème étape et du départ de la 8ème étape du Tour de la Guadeloupe 2016, qui aura lieu les 05 et 06 août 2016.
- Article 3 :** D'autoriser le Maire à signer le projet de convention joint en annexe.
- Article 4 :** D'imputer la dépense sur le chapitre 65 " charges de gestion courante du budget communal.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

2 8 JUIN 2016

Et publication ou notification
le

2 8 JUIN 2016

Fait et délibéré à Gosier, le 23 juin 2016

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire
Le 1^{er} Adjoint au Maire



- José SEVERIEN -



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

SUBVENTION AU COMITÉ RÉGIONAL DE CYCLISME DE LA GUADELOUPE POUR L'ORGANISATION DU TOUR DE LA GUADELOUPE 2016

Date de transmission de l'acte : 28/06/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2016

Numéro de l'acte : CM20164SDS47 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20160623-CM20164SDS47-DE

Date de décision : 23/06/2016

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.3. Subventions accordées à des associations
7.5.3.1. Inférieures à 23 000 €

**CONVENTION DE PARTENARIAT
« VILLE - ETAPE »
DE LA 66^{ème} EDITION DU TOUR CYCLISTE DE LA GUADELOUPE**

N°2016/09

Entre,

Le Comité régional de Cyclisme de la Guadeloupe
Représenté par Monsieur Philibert MOUEZA en sa qualité de Président.

Domicilié au Vélodrome Amédée DETRAUX
97122 BAIE-MAHAULT

D'une part,

Ci-après dénommé « le Comité »

Et,

La Ville du Gosier
Représentée par Monsieur Jean Pierre DUPONT, en sa qualité de Maire dûment mandaté.

Dont le siège est Hôtel de Ville –
97190 LE GOSIER

D'autre part,

Ci-après dénommée « la Collectivité »
Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Article I – OBJET DE LA CONVENTION

Le Comité, organise du 29 juillet au 7 août 2016, le 66^{ème} Tour Cycliste international de la Guadeloupe. Cet évènementiel grand public représente un moment fort du calendrier sportif local.

A ce titre, la Collectivité accepte de recevoir l'arrivée de la 7^{ème} étape le vendredi 5 août 2016 et le départ de la 8^{ème} étape le lendemain du 66^{ème} Tour Cycliste international de la Guadeloupe.

Article II – OBLIGATION DE LA COLLECTIVITE

1. Mises à disposition de moyens logistiques.

La Collectivité s'engage à mettre à disposition du Comité :

VOIR ANNEXE.

2. Participation financière.

Une participation financière à hauteur de quinze mille euros (15 000.00 €) sera versée au Comité avant l'accueil de l'étape, afin de permettre l'organisation de l'arrivée de la 7^{ème} étape et le départ de la 8^{ème} étape du 66^{ème} Tour Cycliste international de la Guadeloupe.

3. Réunion de préparation.

Afin de permettre un travail constructif et rationnel, une réunion de préparation sera organisée par les responsables de la Collectivité et autres autorités (élus, service technique, police municipale, gendarmerie nationale, etc....) ainsi que la délégation du Comité et le régisseur mandaté par ce dernier.

Article III – OBLIGATION DU COMITE

Le Comité s'engage quant à l'organisation générale de l'évènement, notamment l'arrivée de la 7^{ème} étape et le départ de la 8^{ème} étape sur le territoire de la Collectivité, ainsi qu'à la promotion de la ville dans sa communication médiatique.

Article IV – INCESSIBILITE DES DROITS

La présente convention étant conclue « intuitu personae », le Comité ne pourra en céder les droits qui en résultent à un tiers.

En particulier, il ne pourra pas sous louer même à titre gracieux tout ou partie des équipements mis à sa disposition.

Article V – RESPONSABILITE DU COMITE

Les équipements ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles qui concourent à l'objet du Comité et de la présente convention sans l'accord préalable de la Collectivité.

Article VI – DUREE

La présente convention prend effet dès signature des parties. Elle prend fin à l'issue de la compétition du 66^{ème} Tour Cycliste international de la Guadeloupe, soit le 07 août 2016 en accord avec les différents articles de la présente convention.

Article VII – LITIGES

Toutes contestations ou litiges pouvant résulter de l'interprétation – de l'exécution et/ou du terme du présent contrat sera soumis au Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Fait à Baie-Mahault, le
(en double exemplaires)

LE COMITE,

LA COLLECTIVITE,

LE PRESIDENT,

LE MAIRE,

Philibert MOUEZA

Jean Pierre DUPONT



66^{ème} TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL
DE LA GUADELOUPE

Dossier Visite de la Ville de :

GOSIER

Date de l'étape:

Vendredi 5 août 2016

Pièces

- Itinéraire de l'étape
- Checklist Arrivée
- Checklist Départ
-
- Ligne d'Arrivée
- Feuille de présence

Etape précédente : Bouillante / Saint-François

Etape suivante : Gosier / Abymes

Date de la visite: _____

CHECKLIST ARRIVEE

DISPOSITIONS	OBSERVATIONS
<p style="text-align: center;">LIGNE D'ARRIVEE Description et mise en place</p> <p>La ligne d'arrivée est constituée par une ligne de 4 cm de largeur, peinte en noir, sur une bande de couleur blanche, ayant une largeur de 72 cm, soit 34 cm de chaque côté de la ligne noire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marquage Presse selon croquis - 1 camion nacelle disponible dès 7h du matin (montage RFO/démontage avec chauffeur) - 6 à 12 praticables pouvant accueillir environ 20 personnes - 1 à 2 camions plateau pour les autres presses avec tapis et parasol en cas de pluie+ 5 à 10tables + 20 chaises - vérifier la largeur des trottoirs pour l'installation des camions - prévoir un espace de 10m sur 3m pour le grand écran - prévoir un espace pouvant recevoir 2 chapiteaux - bretelle et zone de sécurité pour le regroupement des coureurs 	<p style="text-align: center;">Emplacement :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p style="text-align: center;">ENERGIE ELECTRIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de 2 arrivées distinctes de prises électriques 220V au niveau de la ligne d'arrivée (3 de chaque côté) - Mise à disposition d'une arrivée et de prises 220 V (10) au niveau du village des Partenaires. - Des arrivées électriques et eau au niveau du Village des Sportifs. - S'assurer avec la commune que la puissance sera suffisante pour les besoins de l'arrivée 	
<p style="text-align: center;">PROTOCOLE ARRIVEE D'ETAPE</p> <ul style="list-style-type: none"> - un podium couvert indépendant du podium animation. - 1 hôtesse (miss de la ville). - 1 bouquet - 1 trophée. - présence d'une personnalité 	<p style="text-align: center;">Emplacement du podium</p> <p style="text-align: center;">Podium protocole fourni par le CRCG</p>
<p style="text-align: center;">BARRIERES</p> <p>Zone de 400 m de barrières avant la ligne et 350 m de barrières après la ligne des 2 côtés + 250 barrières pour matérialiser la déviation des coureurs au village des sportifs et au village des partenaires. Sécuriser le site pendant le montage et le démontage de la ligne d'arrivée. Bloquer la circulation avant, pendant et après la course.</p>	<p>Prévoir des barrières en plus pour toutes les zones autour de l'arrivée. Elle est accessible exclusivement aux responsables de l'organisation, aux coureurs, directeurs sportifs, la presse accréditée et aux arbitres. Nous recommandons de commencer le barriérage à partir de l'arrivée</p>
<p style="text-align: center;">Arrêté municipal</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Interdisant le stationnement des marchands ambulants dans le périmètre de sécurité. - pour les déviations du ressort de la ville. - pour le stationnement de tous véhicules dans les rues empruntées par la manifestation. - afin de fermer la circulation pour la mise en place de la ligne d'arrivée entre 7h et 9h - interdire l'alcool et les armes

ARRIVEE

<p style="text-align: center;">DEVIATION VOITURES TECHNIQUES</p> <p>- Obligatoire avec gardiennage</p>	<p style="text-align: center;">EMPLACEMENT :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p style="text-align: center;">SECURITE/PARKING</p> <p>- Police Municipale ou ASVP dès 7 heures pour faire respecter leurs emplacements réservés (caravane publicitaire, voitures officielles, véhicules techniques)</p>	
<p style="text-align: center;">MISE À DISPOSITION D'HOTESSES</p> <p>- Une hôtesse par équipe si possible parlant une langue vivante (avec écriteau au nom de l'équipe) - Douches et toilettes propres et équipées indiquées par fléchage (obligatoires).</p>	<p>Pour guider les cyclistes aux douches et à la cantine.</p>
<p style="text-align: center;">LIEU DU CONTROLE ANTIDOPAGE</p> <p>Deux pièces distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Opérations préliminaires. ▪ Prélèvement avec douches et toilettes, papier WC. ▪ Une glacière avec eau et jus <p>sous contrôle d'agents assermentés permettant une confidentialité des opérations.</p>	<p>Obligatoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tables. ▪ Chaises. ▪ Le local doit être signalé depuis l'espace arrivée par fléchage. <p>❶ Salle propre et esthétique</p>
<p style="text-align: center;">DELIBERATION DU JURY</p>	<p>Local fermé et réservé exclusivement aux arbitres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tables, chaises. ▪ Copieur. ▪ le local doit être signalé depuis l'espace arrivée
<p style="text-align: center;">COLLATION V.I.P</p> <p>offerte aux personnalités présentes (30 personnes).</p>	<p style="text-align: center;">EMPLACEMENT :</p> <p style="text-align: center;">Dans le village sportif</p>
<p style="text-align: center;">ETAT DU REVÊTEMENT AVANT L'ARRIVEE</p>	<p>Le revêtement doit être dans un état convenable pour éviter toutes chutes ou incidents pour les athlètes.</p>
<p style="text-align: center;">EMPLACEMENT DU VILLAGE DES PARTENAIRES</p>	<p>Un espace pouvant contenir 10 à 15 chapiteaux 5x5 proches de la ligne d'arrivée (avec arrivées électricité et barrières).</p>
<p style="text-align: center;">VILLAGE SPORTIF</p>	<p>Un espace pouvant contenir 8 chapiteaux 5x5 dans un périmètre de 100 m après la ligne d'arrivée avec électricité, eau et barrières pouvant recevoir les motos et voitures officielles</p>
<p style="text-align: center;">ESPACE PRESSE</p>	<p>Un espace pouvant contenir 4 chapiteaux dans un périmètre de 50m après la ligne d'arrivée</p>
<p style="text-align: center;">RESTAURATION</p>	<p>2 lieux de restauration (facultatif):</p> <ul style="list-style-type: none"> - un pour les coureurs et staffs - l'autre pour les officiels et l'organisation <p>soit un total de 500 repas</p> <p>PS: Le CRCG n'est pas responsable de l'eau des cantines</p>

ESPACE JEUX ET ANIMATIONS Association insertion par le sport	En accord avec la commune et le comité, à envisager avec électricité et emplacement.
ANIMATIONS AUTRES	Prestations des associations de la commune (danses, exhibitions, etc...) sur l'espace ARRIVEE une heure avant l'arrivée de la caravane publicitaire
SIGNALETIQUE	Contrôles, douches, restau, villages partenaires, village sportif...
REFERANT	Nom et contact de la personne à contacter à tout moment:
SPONSORING	A ce jour, nous n'avons pas de média ou prestataire pouvant assurer et assumer l'animation. La commune s'engage à ne pas faire appel à des sponsors qui seraient en concurrence avec le CRCG.
OBSERVATIONS

CHECKLIST DEPART

CONTACT : _____

DISPOSITIONS	OBSERVATIONS
LIGNE DE DEPART	Emplacement :
ANIMATION	Avec les associations sportives et culturelles de la commune + expo-vente artisans ... Prévoir sous réserve des chapiteaux pour les artisans de la commune
PETIT DEJEUNER	Prévoir 3 chapiteaux 5x5: - 1 pour le café et les viennoiseries et fruits - la signature
BARRIERES Zone de 150 m de barrières avant la ligne et 100 m de barrières après la ligne.	Elle est accessible exclusivement aux responsables de l'organisation, aux coureurs, directeurs sportifs, la presse accréditée et aux arbitres.
PERMANENCE AVAN L'EPREUVE	<ol style="list-style-type: none"> 1- Salle pour les formalités administratives munie de 3 tables et 10 chaises (signature des coureurs) ouverte deux heures avant le départ. 2- Salle suffisamment spacieuse pour une réunion éventuelle avec les directeurs sportifs. 3- Salle pouvant être utilisée par le Médecin pour l'application des premiers soins. 4- Tenir ouvert des toilettes à proximité. 5- Mettre à disposition un copieur
PRESENCE OBLIGATOIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une personnalité de la ville - Présence de la Police Municipale - Présence d'une personnalité de la ville d'arrivée

CONTACT
CRCG
0590 382680

Régisseur Général : Le régisseur prendra contact avec vous prochainement

Date :

Pour le Comité.

Pour la Municipalité.

FEUILLE DE PRESENCE

Date de la visite :.....

Ville ou Commune visitée :

NOM	PRENOM	SIGNATURES	QUALITES